



Du 5 décembre 2016 au 28 février 2017
INSCRIPTIONS DANS LES ECOLES PUBLIQUES,
RENTREE 2017

- Pour les enfants nés en 2014 allant entrer en Petite Section
- Pour une première scolarisation dans une école de l'enseignement public
- Pour une première scolarisation à Villiers-le-Bel
- Pour tout déménagement entraînant un changement d'école de secteur

À l'accueil de la Direction de l'Éducation – Mairie principale
Du lundi au vendredi de 8h à 11h30 et de 13h30 à 17h
Fermeture le mardi matin
Inscription par une personne exerçant l'autorité parentale

**Pour toute inscription passé ce délai, la scolarisation se fera en fonction
des places disponibles dans les écoles de la ville.**

Pièces à fournir :

- Livret de famille ou copie intégrale de l'acte de l'enfant
- Carnet de santé ou de vaccinations de l'enfant
- Double justificatif de domicile : dernier avis de taxe d'habitation ou bail ou acte de propriété + facture GDF ou EDF de moins de 3 mois
- Numéro de téléphone des personnes à prévenir en cas d'urgence
- Certificat de radiation le cas échéant

Attention : L'inscription en Mairie ou la transmission du certificat d'inscription ne vaut pas admission à l'école. Vous devez pour cela prendre impérativement rendez-vous avec le directeur/directrice de l'école, afin de confirmer l'inscription de votre enfant

